



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 1^{er} février 2024 à 20 heures, au lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Guy BILLOUDET, Maire.

Étaient présents :

Mmes et MM. Guy BILLOUDET, René BORNAREL (arrivé à 20h50), Laurence BOYER, Martine CARILLIER, Bertrand CHAMBARD, Nathalie CHANUT, Justine DESNOYER, Raphaëlle DUBY, Gilles DUMAS, Christian FAVRE, Jean-Yves GONOD, Sarah GONOD, Francis GOYON, Guy MONTERRAT, Victoria POLI, Catherine RENOUD-LYAT, Denis VAISSAUD, Odile VERNE.

Étaient excusés :

Mmes et MM. Jean-Pierre CONDEMINÉ a donné pouvoir à Guy MONTERRAT), Arnaud DELALANDE (a donné pouvoir à Catherine RENOUD-LYAT), Elvire JOLY (a donné pouvoir à Bertrand CHAMBARD), Françoise MENDES (a donné pouvoir à Nathalie CHANUT), Nathalie VERMEL (a donné pouvoir à Gilles DUMAS).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

*
* *

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie CHANUT

-o-

Le Maire communique l'état civil de la commune depuis la séance du 13 décembre 2023 :
7 décès, 1 mariage, 5 naissances.

-o-

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 1 abstention (Denis Vaissaud) – René Bornarel, arrivé à 20h50, était absent au moment du vote – , approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2023.

3 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

❖ URBANISME (Bertrand Chambard) :

- la commission s'est réunie
- le 14 décembre 2023 : a étudié 7 Déclarations Préalables, 8 Permis de Construire, 1 Permis de Démolir
- le 11 janvier 2024 : a étudié 8 Déclarations Préalables et 2 Permis de Construire
- le PLUi a été transmis au contrôle de légalité qui a deux mois pour statuer. G. Dumas émet plusieurs remarques :
 - il demande si la version affichée à la Communauté de Communes est bien la version finalisée transmise à la Préfecture car il lui semble que des observations émises par la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers) et La Communauté de Communes n'y apparaissent pas : ce point sera vérifié

- il demande, d'une manière générale, s'il y a eu une synthèse des différentes remarques émises par les communes de la Communauté de Communes ; il estime que sur les quelques 150 remarques émises, peu ont finalement été prises en compte dans la version définitive du PLUi : Monsieur le Maire précise que toutes les demandes transcrites sur les registres au cours de l'enquête publique, ainsi que celles formulées par les commissaires enquêteurs, doivent avoir une réponse

- il déplore l'absence de réflexion globale dans le PLUi, et notamment en ce qui concerne les infrastructures routières : Monsieur le Maire souligne que la réflexion d'ensemble a été faite sur les thèmes de l'agriculture et du développement économique, estimant que le reste relève de chaque commune ; il précise que selon lui il est important que l'habitat notamment reste une compétence communale ; quant aux infrastructures routières, elles ne peuvent pas apparaître dans le PLUi car elles ne relèvent pas de la compétence communautaire, le Scot ayant davantage son rôle sur cette question-là.

⇒ En conclusion, G. Dumas trouve que le PLUi est très large et trop général : Monsieur le Maire lui répond que ce document doit pouvoir prendre en compte les évolutions à venir, les spécificités de chacun, et ne doit donc pas être trop restrictif pour pouvoir s'adapter.

❖ ENVIRONNEMENT -DEVELOPPEMENT DURABLE -ASSAINISSEMENT (M. le Maire en l'absence d'E. Joly)

- le programme de la semaine de l'environnement (25 au 30 mars) est quasiment finalisé
- une information a été faite auprès de la population indiquant un décalage dans les dates de la facturation assainissement : habituellement transmise en février et en juillet, elle se fera désormais en avril et septembre
- dans le cadre de la réflexion en cours sur les conventions de déversement avec les trois industriels de la commune (Valentin traiteur, Khalige et Duby), les sites sont visités par le cabinet Réalités Environnement et les élus.
- la réunion avec la chambre de l'Agriculture pour l'épandage des boues se tiendra le vendredi 9 février

⇒ Concernant la problématique de l'environnement, G. Dumas et R. Duby soulignent que la prise en compte par la commune ne doit pas se limiter à l'organisation d'une semaine d'activités tous les ans ; ils déplorent par exemple que suite à l'obligation de compostage par les particuliers aucune communication n'ait été faite au niveau de la commune, ni aucun plan d'action : Monsieur le Maire souligne que la gestion des déchets est une compétence intercommunale, que l'information est passée par le biais de la lettre d'information émise par la CCBS, que des bacs à compost sont toujours disponibles à la CCBS, et que sur la commune, il y a une déchetterie et une entreprises pour les déchets verts – G. Dumas regrette que la commune ne s'empare pas davantage de ces sujets, qu'il n'y ait pas plus de discussions en amont, et rappelle que son groupe avait fait des propositions par écrit auxquelles le Maire n'a pour le moment pas répondu.

----- Arrivée René Bornarel à 20h50 -----

❖ INFORMATION - COMMUNICATION (Christian Favre)

- le bulletin municipal a été distribué
- le travail sur la refonte du site internet de la commune suit son cours

❖ BATIMENTS - VOIRIE (Guy Monterrat)

- suite au dégât des eaux à la Cure, l'assurance a donné son accord pour les travaux (environ 47 000 €) qui seront faits par des entreprises locales
- les travaux pour la création du pôle associatif à la place de l'ancienne cantine sont en cours
- suite au sinistre sur le transformateur alimentant la station d'épuration, les travaux sont estimés à près de 50 000 €, et la commune attend la validation de ces derniers par l'expert
- la réfection du logement au-dessus de La Poste est terminée, et le logement va pouvoir être remis à la location (loyer de 650 € / mois)
- une commande pour renouveler les chaises de la Maison de Quartier et en acheter pour le futur pôle associatif a été passée
- les massifs à l'entrée sud de Feillens ont été refaits et les plantations se feront les 4, 5 et 6 mars prochains : un appel à volontaires va être passé pour recréer un comité de fleurissement
- le renouvellement des publicités qui financent le 1^{er} véhicule électrique des Services Techniques est en cours
- les travaux pour la réfection des terrains de tennis ont été validés (90 000 €) ainsi que la commande pour le sable des stades (3000 €)

4 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

• Renouvellement de concessions de cimetière :

F5 / M.C. BONNETAIN pour 15 ans ; B40 / T. CHAMBARD pour 15 ans ; F11 / P. GUILLOMIN pour 15 ans ; L7 / H.D. COUTURIER pour 30 ans.

5 – MODALITES D'ATTRIBUTION DES CHEQUES CADEAUX

Monsieur le Maire explique que la trésorerie dont dépend la commune demande à ce qu'une délibération soit prise pour préciser les modalités d'attribution des chèques cadeaux aux agents. Il précise que les collectivités territoriales peuvent faire bénéficier leurs employés d'avantages sous forme de chèques cadeau. Ces derniers, dans la limite de 5% du plafond mensuel prévu par la sécurité sociale (966 € par agent par mois), ne sont pas assujettis aux cotisations sociales et ne sont pas assimilés à un complément de rémunération. L'assemblée délibérante est libre de déterminer le montant de ces chèques ainsi les modalités de leur mise en œuvre.

Pour l'année 2023, le montant global de l'enveloppe s'élève à 3300 € répartis entre les 28 agents en poste.

Les conditions pour en bénéficier sont les suivantes :

- Etre en activité à la commune de Feillens au 31 décembre 2023
- Pas de condition de durée de présence
- Peu importe le statut (titulaire, stagiaire, contractuel)

Par ailleurs, la distribution des bulletins municipaux, cartes de vœux du Maire et autres flyers informatifs est habituellement faite par deux bénévoles de la commune, pour lesquels leurs sont également attribués des chèques cadeau dans les conditions suivantes :

- Cartes de vœux et flyers : 60€ par distribution
- Bulletins municipaux : 120€ par distribution

Il est précisé que les crédits nécessaires étaient prévus au budget 2023.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les modalités d'attribution des chèques cadeau ainsi présentées.

6 – ACQUISITION DE PARCELLES

Pour délibérer sur ce point, Monsieur le Maire demande le huis-clos qui est soumis au vote de l'assemblée et accepté à l'unanimité. Les membres du public présents sont donc invités à sortir de la salle.

Monsieur le Maire explique que la commune souhaite se porter acquéreur de 12 parcelles cadastrées AN 33, 34, 51, 52, 218, 294, 295, 297, 300, 301, 309 et 317, situées en centre bourg, avec pour objectif de conserver la maîtrise du foncier dans ce secteur stratégique. Après rencontre avec les propriétaires, un accord pour une somme de 1 100 000 € pour l'ensemble a été trouvé. Monsieur le Maire propose que cette acquisition se fasse via un portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de ces parcelles dans les conditions ainsi proposées. A l'issue du vote, le huis-clos est levé.

7 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- travaux de la Maison de retraite : la livraison devrait se faire pour novembre 2024 ; l'ancienne Maison de retraite de Bâgé est vendue, dont une partie à la communauté de Communes
- R. Duby fait remonter une doléance de Monsieur Clauss dont la toiture a plusieurs fois été arrachée lors du passage des camions dans la grande rue
- R. Bornarel souligne la présence d'une voiture sur le parking à l'entrée de l'autoroute : les demandes pour son enlèvement, ainsi qu'un autre véhicule, ont été faites.

-0-

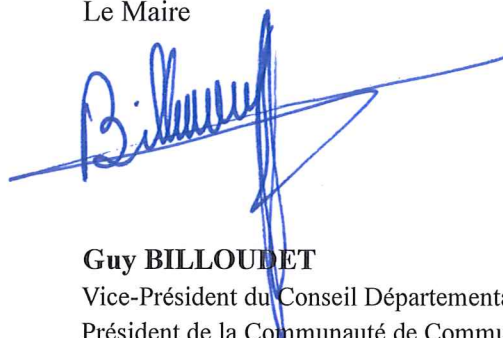
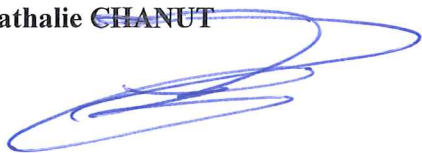
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h20.

Fait en mairie de Feillens, le 2 février 2024

La Secrétaire de séance,

Le Maire

Nathalie CHANUT



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône